

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n°: 31315 GLACELF PLUS

Date de la version précédente: 2017-02-16 Date de révision: 2017-03-10 Version 4.03

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA

SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit GLACELF PLUS

Numéro FDW Substance/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Utilisations identifiéesAntigel, Liquide de refroidissement.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur TOTAL LUBRIFIANTS

562 Avenue du Parc de L'ile 92029 Nanterre Cedex

FRANCE

Tél: +33 (0)1 41 35 40 00 Fax: +33 (0)1 41 35 84 71

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

Point de contact HSE

Adresse e-mail rm.msds-lubs@total.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +44 1235 239670

Centre Antipoison et de toxicovigilance : ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

En France - Centres antipoison et de toxicovigilance :

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 08 00 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange



GLACELF PLUS

Date de révision: 2017-03-10 Version 4.03

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 2.2.***

Classification

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008*** Toxicité aiguë par voie orale - Catégorie 4*** - (H302)***

Toxicité spécifique pour organe cible (exposition répétée) - Catégorie 2*** - (H373)***

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Contient Monoéthylèneglycol





Mention d'avertissement

ATTENTION***

Mentions de danger ***

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée***

Conseils de prudence

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin***

2.3. Autres dangers

Propriétés environnementales Pas d'information disponible.

Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange

Composants dangereux

	Composants dangereux					
	Nom Chimique	NoCE	Numéro d'Enregistrement	NoCAS	% en poids	Classification (Règ. 1272/2008)
- 1			REACH			



GLACELF PLUS

Date de révision: 2017-03-10 Version 4.03

Monoéthylèneglycol***	203-473-3	01-2119456816-28	107-21-1	90-<98	Acute Tox.4 (H302) STOT RE 2 (H373)
Benzoate de sodium***	208-534-8	01-2119460683-35	532-32-1	1-<5	Eye Irrit. 2 (H319)
Tétraborate de disodium pentahydrate***	-	01-2119490790-32	12179-04-3	1-<3	Eye Irrit. 2 (H319) Repr. 1B (H360FD)

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir rubrique 16.

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées dans la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)***

Nom Chimique	NoCAS	Liste candidate des substances SVHC
Tétraborate de disodium pentahydrate***	12179-04-3	X

Rubrique 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU

DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

Contact avec les yeux Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.

Contact avec la peau Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver avec de l'eau et du savon.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Inhalation Amener la victime à l'air libre.

Ingestion NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler

immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux Non classé.

Contact avec la peau Non classé.

Inhalation Non classé. L'inhalation de vapeurs à forte concentration entraîne une réaction narcotique

sur le système nerveux central. Risque de dépression du système nerveux central avec nausées, maux de tête, vertiges, vomissements et perte de coordination. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des

nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion est le principal danger en raison de la toxicité de

l'éthylène-glycol. L'ingestion accidentelle peut provoquer des effets néfastes sur le système nerveux central. L'ingestion est suivie de troubles digestifs (nausées, vomissements, douleurs abdominales), puis d'ataxie, de convulsions, de maux de tête, d'étourdissements, précurseurs de graves troubles nerveux. Elle évolue vers la torpeur puis vers un coma parfois convulsif. L'intoxication peut conduire à un coma avec acidose métabolique pouvant

être mortel.



GLACELF PLUS

Date de révision: 2017-03-10 Version 4.03

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires

Conseils aux médecins Traiter de façon symptomatique.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Eau pulvérisée ou en brouillard. Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO 2).

Mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque particulier La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels

que CO, CO2, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en

atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Autres informations

contre le feu

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent Informations générales

extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une

ventilation adéquate. Eliminer toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Essayer de prévenir la pénétration Informations générales

du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Prévenir les autorités locales si des fuites

significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Endiguer. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non

combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir rubrique 13).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.



GLACELF PLUS

Date de révision: 2017-03-10 Version 4.03

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection

individuelle

Voir rubrique 8 pour plus de détails.

Traitement des déchets

Voir rubrique 13 pour plus de détails.

Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations pour une manipulation sans danger

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Équipement de protection individuelle, voir rubrique 8. Ne pas respirer les fumées/ brouillards/ vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation.

Prévention des incendies et des

explosions

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques: Mettre à la terre, établir une liaison équipotentiellle entre les conteneurs, les réservoirs ainsi que les équipements de

transfert/réception.

Mesures d'hygiène

Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

stockage

Mesures techniques/Conditions de Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Protéger de l'humidité.

Matières à éviter Acides forts. Oxydants forts. chlorates. Nitrates. Peroxydes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Pas d'information disponible.

Rubrique 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle



GLACELF PLUS

Date de révision: 2017-03-10 Version 4.03

Nom Chimique	Union Européenne	France
Monoéthylèneglycol*** 107-21-1	TWA 20 ppm TWA 52 mg/m³	VME 20 ppm VME 52 mg/m ³
107-21-1	STEL 40 ppm	VLCT 40 ppm
	STEL 104 mg/m³ S*	VLCT 104 mg/m³ P*
Tétraborate de disodium pentahydrate*** 12179-04-3		VME 1 mg/m³ R1

Légende Voir rubrique 16

DNEL Travailleur (industriel/professionnel)

Nom Chimique	Effets systémiques à	Effets locaux à court	Effets systémiques à	Effets locaux à long
	court terme	terme	long terme	terme
Monoéthylèneglycol***			106 mg/kg bw/day	35 mg/m ³ /8h (inhalation)
107-21-1			(dermal)	
Tétraborate de disodium			6.7 mg/m3 Inhalation	
pentahydrate***			316.4 mg/kg bw/day	
12179-04-3			Dermal	

DNEL Consommateur

Nom Chimique	Effets systémiques à	Effets locaux à court	Effets systémiques à	Effets locaux à long
	court terme	terme	long terme	terme
Monoéthylèneglycol*** 107-21-1			53 mg/kg bw/day (dermal)	7 mg/m ³ /24h (inhalation)
Tétraborate de disodium pentahydrate*** 12179-04-3	0.79 mg/kg bw/day Oral		3.4 mg/m³ Inhalation 159.5 mg/kg bw/day Dermal 0.79 mg/kg bw/day Oral	

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom Chimique	Eau	Sédiment	Sol	Air	STP	Orale
Monoéthylèneglycol ***	0 ()	37 mg/kg dw fw 3.7 mg/kg dw mw	1.53 mg/kg dw		199.5 mg/l	
107-21-1	10 mg/l (or)					
Tétraborate de disodium pentahydrate*** 12179-04-3	2.9 mg/l fw 2.9 mg/l mw 13.7 mg/l or		5.7 mg/kg dw		10 mg/l	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

Équipement de protection individuelle

Informations générales

Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés. Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée.



GLACELF PLUS

Date de révision: 2017-03-10 Version 4.03

Protection respiratoire Aucun(e)(s) dans les conditions normales d'utilisation. Lorsque les travailleurs sont

confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387). Type A/P2. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs

utilisations.***

Protection des yeux S'il y a un risque d'éclaboussures, porter :. Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du

Protection des mains

corps

Porter les vêtements de protection appropriés. Gants imperméables. Chaussures ou bottes de sécurité. Vêtements de protection à manches longues.

Gants en caoutchouc, Caoutchouc nitrile. Gants en néoprène, Chlorure de polyvinyle. Lors de contact prolongé avec le produit, il est recommandé de porter des gants conformes aux normes EN 420 et EN 374, présentant une durée de protection de 480 minutes et une épaisseur de 0,38 mm au minimum. Ces valeurs sont données à titre indicatif. Le niveau de protection est assuré par le matériau du gant, ses caractéristiques techniques, sa résistance aux produits chimiques utilisés, la conformité de son utilisation et par sa

fréquence de remplacement.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informations généralesLe produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Seuil olfactif Pas d'information disponible

PropriétéValeursRemarquesMéthodepH7.2

Point/intervalle de fusion Pas d'information disponible

Point/intervalle d'ébullition 180 °C 356 °F

Point d'éclair 122 °C 252 °F

Taux d'évaporationPas d'information disponibleLimites d'inflammabilité dans l'airPas d'information disponible

supérieure - Pas d'information disponible inférieure - Pas d'information disponible Pression de vapeur Pas d'information disponible Pas d'information disponible Pas d'information disponible

Densité relative 1.1 @ 20 °C



GLACELF PLUS

Date de révision: 2017-03-10 Version 4.03

Masse volumique Hydrosolubilité

Solubilité dans d'autres solvants

logPow

Température d'auto-inflammabilité Température de décomposition

Viscosité, cinématique

Propriétés explosives Propriétés oxydantes Possibilité de réactions

dangereuses

1100 kg/m³

Non-explosif

Non applicable

Non applicable

@ 20 °C soluble

Pas d'information disponible Pas d'information disponible Pas d'information disponible Pas d'information disponible Pas d'information disponible

9.2. Autres informations

Point de congélation

-18 °C 0 °F

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Informations générales

Pas d'information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité

Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter

La chaleur (températures supérieures au point d'éclair), les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter

Acides forts. Oxydants forts. chlorates. Nitrates. Peroxydes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. Cétones.

Rubrique 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques



GLACELF PLUS

Date de révision: 2017-03-10 Version 4.03

Toxicité aiguë Effets locaux Informations sur le produit

Contact avec la peau Contact avec les yeux

. Non classé. . Non classé.

Inhalation

. Non classé. L'inhalation de vapeurs à forte concentration entraîne une réaction narcotique sur le système nerveux central. Risque de dépression du système nerveux central avec nausées, maux de tête, vertiges, vomissements et perte de coordination. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une

lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.

Ingestion

. Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion est le principal danger en raison de la toxicité de l'éthylène-glycol. L'ingestion accidentelle peut provoquer des effets néfastes sur le système nerveux central. L'ingestion est suivie de troubles digestifs (nausées, vomissements, douleurs abdominales), puis d'ataxie, de convulsions, de maux de tête, d'étourdissements, précurseurs de graves troubles nerveux. Elle évolue vers la torpeur puis vers un coma parfois convulsif. L'intoxication peut conduire à un coma avec acidose métabolique pouvant

être mortel. 1715*** mg/kg***

ATEmix (voie orale)

Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Monoéthylèneglycol***	LD50 7712 mg/kg Oral (Rat)	LD50 > 3500 mg/kg Dermal	LC50(6h) >2.5 mg/l Inhalation
		(Mouse)	(Rat)
Benzoate de sodium***	= 2100 mg/kg (Rat)		
Tétraborate de disodium pentahydrate***	LD50 > 2500 mg/kg (Rat - male -	LD50 > 2000 mg/kg (Rabbit)	
	OECD401)		

Sensibilisation

Sensibilisation Non classé sensibilisant.

Effets spécifiques

Cancérogénicité Mutagénicité Toxicité pour la reproduction Ce produit n'est pas classé cancérogène. Ce produit n'est pas classé mutagène.

Contient un produit toxique pour la reproduction connu ou suspecté. Le fournisseur d'un

des composants entrant dans la formulation indique que les données dont il dispose montrent qu'au taux d'utilisation appliqué, aucune classification comme toxique pour la reproduction n'est requise.

Nom Chimique	Union Européenne
Tétraborate de disodium pentahydrate***	Repr. 1B (H360FD)
12179-04-3	

Toxicité par administration répétée

Toxicité subchronique Pas d'information disponible.

Effets sur les organes-cibles (STOT)

Effets sur les organes-cibles

Reins.

(STOT)

Toxicité systémique spécifique pour Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une certains organes cibles (exposition exposition prolongée.



GLACELF PLUS

Date de révision: 2017-03-10 Version 4.03

répétée)

Autres informations

Autres informations Pas d'information disponible.

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Non classé.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Absence de données expérimentales.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Monoéthylèneglycol*** 107-21-1	EC50(48h) >10000 mg/l	EC50(48h) >100 mg/l Daphnia magna (OECD 202)	LC50 (95h) 72860 mg/l (Phimephales promelas) LC50(96h) 18500 mg/l (Rainbow trout) EC50(96h) 6500-13000 mg/l (Selenastrum capricornulum)	
Benzoate de sodium*** 532-32-1		EC50 (48h) < 650 mg/L Daphnia magna	LC50 (96h) > 100 mg/L Pimephales promelas (static) LC50 (96h) 420-558 mg/L Pimephales promelas (flow-through)	

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Pas d'information disponible.

Effets sur les organismes terrestres

Pas d'information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations générales

Pas d'information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations sur le produit Pas d

Pas d'information disponible.



GLACELF PLUS

Date de révision: 2017-03-10 Version 4.03

logPow Pas d'information disponible

Informations sur les composants

Nom Chimique	log Pow
Monoéthylèneglycol*** - 107-21-1	-1.36
Benzoate de sodium*** - 532-32-1	-2.13

12.4. Mobilité dans le sol

Sol Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est, en général, mobile

dans le sol.

Air II y a peu de pertes par évaporation.

Eau soluble.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB Pas d'information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Informations générales Pas d'information disponible.

Rubrique 13: CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non

utilisés

Ne pas rejeter dans l'environnement. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Eliminer le produit conformément à la

réglementation locale en vigueur. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément

aux réglementations locales.

Emballages contaminés Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des

déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

No de déchet suivant le CED Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:. 16 01 14.

Autres informations Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit

lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon

l'application du produit.

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID non réglementé

IMDG/IMO non réglementé

ICAO/IATA non réglementé



GLACELF PLUS

Date de révision: 2017-03-10 Version 4.03

ADN

non réglementé

Rubrique 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union Européenne

Inventaires Internationaux

Toutes les substances contenues dans ce produit sont listées ou exemptées

d'enregistrement dans les inventaires suivants :

Australie (AICS) Canada (DSL/NDSL)

Europe (EINECS/ELINCS/NLP)

Chine (IECSC) Corée (KECL) Philippines (PICCS) États-Unis (TSCA)

Ce produit contient une substance non inscrite dans les inventaires internationaux - il est

destiné uniquement à des fins de recherche et développement.

Japon (ENCS)

Information supplémentaire

Pas d'information disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique Pas d'information disponible

15.3. Information sur les législations nationales

France

• Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir rubrique 8).

Nom Chimique	Maladies Professionnelles
Monoéthylèneglycol***	RG 84
107-21-1	

Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion



GLACELF PLUS

Date de révision: 2017-03-10 Version 4.03

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les reins/ le foie/ les yeux/ le cerveau/ le du système digestif/ le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au foetus***

Abbreviations, acronymes

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

bw = body weight = poids corporel

bw/day = body weight/day = poids corporel par jour

EC x = Effect Concentration associated with x% response = concentration de l'effet associé à une réaction de x %

GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire

IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer

LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LL = Lethal Loading = Charge létale

NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé

NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé

NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé

OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement Economiques

OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique)

UVCB = Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique

DNEL = Derived No Effect Level = Dose dérivée sans effet

PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effet

dw = dry weight = poids sec

fw = fresh water = eau douce

mw = marine water = eau de mer

or = occasional release = relargage occasionnel

Légende Section 8

VME: Valeur limite Moyenne d'Exposition

VLCT: Valeur Limite Court Terme

TWA (Time Weight Average) : Valeur moyenne d'exposition

STEL (Short Term Exposure Limit) : Valeur limite d'exposition à court terme

+ Produit sensibilisant * Désignation de la peau

** Désignation du Danger C: Cancérogène

M: Mutagène R: Toxique pour la reproduction

Date de révision: 2017-03-10

Révision *** Indique la section remise à jour.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer



GLACELF PLUS

Date de révision: 2017-03-10 Version 4.03

l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité